

L'an deux mille quatorze, le vendredi 6 juin, à 17H, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Rythmes scolaires,
- Questions diverses
- Information finances

L'an deux mille quatorze, le **vendredi 6 avril**, à **20H**, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

Présents : Christelle BARRIERE, Émile BUFFET-MARTIN, Patrice CLAMOTE, Hervé COLINOT, Luc GOLDENBERG, Olivier LE CAM, Bruno MARTINET, Roger NACCACHE, Céline ROBERGE, Caroline SAILLARD, Bertrand SERVOIS, Sandrine VOCORET, Martine MÉTÉNIER

Excusé ayant donné procuration : Sébastien JORANDON

Secrétaire de séance : Olivier LE CAM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide les horaires suivants suite à la réforme des rythmes scolaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h45 - 12h00	3h15 de Classe	3h15 de Classe	8h30 3h30 de Classe 12h00	3h15 de Classe	3h15 de Classe
12h00 - 12h30	APC	APC			APC
12h00 - 14h00	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
14h00 - 16h30	2h30 de Classe	2h30 de Classe		14h00 TAP 17h00	2h30 de Classe

16h30 - 18h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
TOTAL	5h45	5h45	3h30	3h15	5h45
24h00					

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 3500 € à l'association « Entente cycliste » pour l'organisation des courses cyclistes de la fête des coucous les 9, 10 et 11 août 2014.
- décide d'accorder une subvention de 1500 € à l'association 3T Racing Team pour l'organisation des journées « Les échappées de la Loire à vélo » le samedi 14 juin 2014.
- décidé d'accorder une subvention à l'association Coucous 18 pour l'organisation de la fête des Coucous les 9, 10 et 11 août 2014.
- adopte les décisions modificatives suivantes :
 - o Dépenses article 2318 op 55 : Cantine scolaire : - 190 000 €
 - o Dépenses article 2315 op 54 : Aménagement de la RD45,
rue des brosses : + 190 000 €
 - o Dépenses article 2318 op 55 : EPS Couvert : - 5 000 €
 - o Dépenses article 2315 op 54 : Loire à vélo : + 5 000 €

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,